

**72^e SÉANCE COMMUNE DU FORUM
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 20 février 2019

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 30

2. Président : Ambassadeur C. Wild (FCS) (Suisse)
Ambassadeur R. Boháč (CP) (Slovaquie)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président du Conseil permanent a fait une annonce concernant le siège de la Macédoine du Nord au Conseil (annexe 1).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ENSEIGNEMENTS
TIRÉS DU RÈGLEMENT DES CONFLITS**

– *Un point de vue exprimé par M. B. Ahern, ancien Taoiseach (Premier Ministre) irlandais*

Président (CP), Président (FCS), Mr. B. Ahern, Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/1/19/Rev.1), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/2/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/3/19), Slovaquie, Azerbaïdjan (FSC-PC.DEL/4/19 OSCE+), Irlande (FSC-PC.DEL/7/19 OSCE+), Royaume-Uni (annexe 2), Ukraine (FSC-PC.DEL/6/19), Arménie, Slovénie, Géorgie, Turquie

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Dates proposées pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019* : Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 (Grèce), Président (CP)
- b) *Point sur le Dialogue structuré consacré aux défis et aux risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE* : Président du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré consacré aux défis et aux risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE (Pays-Bas), Président (CP)
- c) *Conférence intitulée « 2019. Capturing Technology. Rethinking Arms Control », prévue à Berlin le 15 mars 2019* : Allemagne (annexe 3)

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/59
20 February 2019
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

72^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 59 du FCS et du CP, point 2

ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PERMANENT

Chers collègues,

Avant de commencer à examiner notre ordre du jour d'aujourd'hui, je voudrais vous rappeler la Décision n° 81 de 1995 du Conseil permanent (PC.DEC/81), dans laquelle le Conseil a accueilli, en tant qu'État participant de l'OSCE, l'État qui « sera dénommé provisoirement, à toutes fins utiles, "l'ex-République yougoslave de Macédoine" à l'OSCE, jusqu'à ce que le différend relatif au nom dudit État soit réglé ».

J'ai le plaisir de vous informer que, le 15 février 2019, la Présidence de l'OSCE a reçu de l'État mentionné dans la Décision n° 81 du Conseil permanent une notification officielle indiquant que le différend concernant son nom était désormais réglé. L'Accord définitif relatif au règlement des différends, tel que décrit dans les résolutions 817 (1993) et 845 (1993) du Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'extinction de l'accord intérimaire de 1995 et à la mise en place d'un partenariat stratégique entre les parties ("l'Accord définitif"), signé à Prespa le 17 juin 2018, est entré en vigueur le 12 février 2019.

L'État en question a expressément demandé à être désormais appelé au sein de l'OSCE « République de Macédoine du Nord » (nom officiel) et « Macédoine du Nord » (nom abrégé), au lieu du nom provisoire figurant dans la Décision n° 81 du Conseil permanent.

La Présidence a distribué la notification officielle susmentionnée à tous les États participants, aux institutions de l'OSCE et aux partenaires pour la coopération le 15 février 2019 sous la cote CIO.GAL/24/19.

Je demande que la présente annonce soit jointe au journal du jour.



72^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 59 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration faite au nom des États membres de l'Union européenne, mais souhaiterait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Tout d'abord, au nom du Royaume-Uni, je tiens à saluer chaleureusement la présence de l'ex-Taoiseach d'Irlande, Bertie Ahern, à cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent.

Je tiens également à vous remercier, Messieurs les Présidents, ainsi que l'équipe de la Présidence suisse du FCS, d'avoir invité un orateur aussi distingué à présenter ici de façon aussi brillante l'histoire du processus de paix en Irlande du Nord, à partager les enseignements qui en ont été tirés en matière de règlement des conflits et à faire part de ses réflexions sur certains des défis que nous devons actuellement affronter dans la région de l'OSCE. Ce matin, M. Ahern a fait passer un message fort : « La solution pour résoudre les conflits réside dans la volonté de toutes les parties ». Autrement dit, quand on veut, on peut.

Le chemin parcouru au cours des dernières décennies – depuis les troubles jusqu'au cessez-le-feu, du cessez-le-feu à l'accord politique et de l'accord à la participation active des unionistes et des nationalistes à des institutions bénéficiant d'un soutien intercommunautaire – a été considérable.

Le tournant décisif dans la situation de l'Irlande du Nord a été, bien sûr, l'Accord de Belfast, aussi appelé Accord du vendredi saint, dont la signature en 1998 a marqué le début d'un nouveau processus de paix et jeté les fondations d'un avenir meilleur.

Les gouvernements successifs du Royaume-Uni et de l'Irlande ont apporté leur contribution, œuvrant souvent en étroite coopération pour réaliser ces progrès.

Le Royaume-Uni attache une grande importance aux relations bilatérales étroites qu'il entretient avec l'Irlande. Comme l'a dit Sa Majesté la Reine lors de sa visite historique en République d'Irlande en 2011, notre objectif commun est simple : « vivre ensemble en tant que voisins et amis, dans le respect de notre identité nationale, de notre souveraineté et de nos traditions respectives, et coopérer dans notre intérêt mutuel ».

Nous restons déterminés à collaborer avec le Gouvernement irlandais, en pleine conformité avec l'approche à trois volets mise en place pour traiter les affaires de l'Irlande du Nord, afin de faire en sorte que l'Accord de Belfast soit pleinement garanti et appliqué.

Messieurs les Présidents, notre distingué orateur a souligné l'importance de principes communs. Les principes contenus dans l'Accord de Belfast constituent le fondement de la paix et de la stabilité en Irlande du Nord. L'attachement du Royaume-Uni à cet accord demeure absolu.

Je demande que cette déclaration soit jointe au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/59
20 February 2019
Annex 3

FRENCH
Original: GERMAN

72^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 59 du FCS et du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

Permettez-moi de vous annoncer la conférence sur la maîtrise des armements qui se tiendra à Berlin le 15 mars 2019.

Intitulée « 2019. Capturing Technology. Rethinking Arms Control », cette conférence, qui se tiendra au Ministère des affaires étrangères le 15 mars, fait partie de l'initiative politique en faveur de la maîtrise des armements prise par le ministre fédéral Maas compte tenu de la menace d'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI).

Il est prévu que les ministres des affaires étrangères participants y présentent une déclaration politique commune sur les principes de base régissant l'usage des nouvelles technologies dans le domaine de la maîtrise des armements (respect du droit international, interventions et responsabilités humaines, dialogue avec les milieux scientifique et industriel) et y soulignent également que la maîtrise des armements doit trouver des réponses à ces nouveaux défis.

La conférence mettra l'accent thématique sur des domaines particulièrement pertinents : systèmes d'armes létales autonomes (SALA), cyberinstruments, nouvelles technologies des missiles et biotechnologies.

Il est prévu que la conférence s'ouvre par un débat ministériel. Le débat d'experts est ouvert à la participation de représentants des milieux diplomatiques, militaires et scientifiques : UE, OTAN, BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et États qui jouent un rôle de précurseur technologique ou de donneur d'impulsions dans le domaine de la maîtrise des armements. Les États sont invités à se faire représenter au niveau des directeurs du désarmement et des conseillers en politique étrangère des ministres de la défense.

Des invitations ont été envoyées entre le 5 et le 8 février à nos partenaires internationaux, aux membres du Bundestag allemand et à des représentants des milieux scientifiques, ainsi qu'à l'UE et à des organisations multilatérales (OTAN, OSCE, ONU).

Cinq instituts de recherche de pointe dans le domaine de la politique de sécurité sont les partenaires thématiques de la conférence et favoriseront un échange étroit avec le monde scientifique. Il s'agit de la Fondation pour la recherche stratégique (Paris), de l'Institut international d'études stratégiques (IIES/Londres), de la RAND Corporation (Washington), de l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI) et de la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP/Berlin).

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.